## Annexe financière à l’acte d’engagement

Les prix de l’accord-cadre sont réputés complets et franco de port (voir article 8 du CCAP).

Lot N°\*

\* (Le candidat indique le N° du lot concerné et établit une annexe financière par lot souscrit)

Prix des documents fournis au titre du présent accord-cadre

|  |  |
| --- | --- |
| Taux de remise sur le prix de vente au public fixé par l’éditeur ou l’importateur | Commentaires |
|  |  |

Prix des services associés

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Prix des prestations de services associés | Prix HT et TTC | Commentaires |
| Fourniture d’un service d’antiquariat  Le candidat indique obligatoirement quelles sont les modalités de sa rémunération dans le cas d’un recours à l’antiquariat |  |  |

Pour des raisons de commodité, le candidat peut adapter dans son offre la présente annexe financière sous réserve du respect des rubriques fixées dans la présente annexe.